



Association Canadienne de la Gestion de Créances Inc.

Informations pour les adhérents

Durée annuelle des adhésions

L'adhésion annuelle à l'Association Canadienne de la Gestion de Créances Inc., (ci-dessous désigné sous l'appellation « ACGC ») commence le 1^{er} mars de chaque année.

Les catégories d'adhérents

L'adhésion intégrale

L'adhésion intégrale est prévue pour les organismes sans but lucratif. Les avantages de cette catégorie d'adhésion sont le droit de vote, la possibilité de siéger dans des comités et de remplir des fonctions de direction ou au Conseil d'administration d'ACGC.

- Il est possible d'avoir jusqu'à 4 membres par compagnie.

L'adhésion affiliée

L'adhésion affiliée est prévue pour les organismes gouvernementaux et de réglementation, et pour les entités fiduciaires ou de règlement de dettes. Les adhérents affiliés peuvent intervenir directement dans les affaires d'ACGC. Ils n'ont pas droit de vote, ne peuvent ni siéger dans des comités, ni remplir des fonctions de direction ou au Conseil d'administration.

L'adhésion individuelle*

L'adhésion individuelle comporte les mêmes avantages que l'adhésion intégrale, soit le droit de vote, la possibilité de siéger dans des comités et de remplir des fonctions de direction ou au Conseil d'administration d'ACGC.

*Si vous êtes employé d'une entreprise qui tombe sous la catégorie d'adhésion affiliée et choisissez un statut d'adhésion individuelle, par contre, vous n'aurez pas de droit de vote, vous ne pourrez ni siéger dans des comités, ni remplir des fonctions de direction ou au Conseil d'administration de l'ACGC.

La gouvernance de ACGC

Les candidats à l'adhésion et les adhérents s'engagent à respecter les documents de gouvernance d'ACGC. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, le règlement et les procédures d'ACGC, le Code d'éthique ainsi que les règles de procédure et d'éthique.



Communiquez avec nous

Les adhérents de ACGC ou les membres de son Comité exécutif seront heureux de répondre à vos questions concernant les adhésions à ACGC et / ou le processus de demande d'adhésion.

Comment faire acte de candidature

- Remplir un formulaire de candidature avec vos informations et le signer. En signant votre formulaire, vous consentez aux termes et conditions qui sont définis dans le Formulaire de demande d'adhésion d'ACGC et dans le Contrat d'adhésion d'ACGC.
- Envoyer votre demande d'adhésion signée accompagnée du règlement de vos frais d'adhésion. Votre adhésion n'est pas reconnue tant que votre règlement n'est pas reçu. Vous recevrez confirmation dans un délai d'un jour ouvrable.
- Envoyer votre demande par la poste à :
Association Canadienne de la Gestion de Créances Inc.
Service des adhésions
141 Adelaide Street W., bureau 440
Toronto ON M5H 3L5

Vos informations personnelles

ACGC utilise l'information que vous inscrivez sur votre formulaire de candidature pour déterminer si vous êtes éligible à l'adhésion. ACGC ne partage pas ni ne vend vos informations à d'autres organismes sans votre consentement.



Association Canadienne de la Gestion de Créances Inc.

Formulaire de demande d'adhésion

Note : Veuillez svp aviser l'ACGC de tout changement à vos informations qui interviennent après le dépôt de votre demande.

Section A: Informations sur la société du demandeur

1. Nom légal de la société

2. Nom de la société demanderesse à inscrire dans le répertoire d'ACGC

3. Adresse postale

Rue

Ville

Province

Code postal

4. Site web de la société

5. Industrie où évolue la société:

Précisez : _____

6. Comment avez-vous entendu parler d'ACGC ?



Section B: Informations sur l'entreprise

1. Type d'entreprise

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Société par actions | <input type="checkbox"/> But non lucratif |
| <input type="checkbox"/> Partenariat | <input type="checkbox"/> Gouvernement |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire unique | <input type="checkbox"/> Réglementation |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): _____ | |

Si vous êtes un organisme gouvernemental, de réglementation ou une société publique comptant plus de 500 employés, veuillez passer à la section C.

2. Si votre organisme n'est pas public, énumérez les co-proprétaires qui possèdent plus de 25 % des parts dans votre entreprise.

Nom	Titre:	Parts en %
Nom	Titre:	Parts en %
Nom	Titre:	Parts en %

3. Est-ce que votre entreprise compte des co-proprétaires qui détiennent plus de 25 % des parts dans une autre entreprise membre d'ACGC ?

- Non
- Oui. Veuillez s'il-vous-plaît fournir plus de détails:



Section C: Personnes avec lesquelles communiquer pour les adhésions à ACGC

Contact principal – la personne désignée pour recevoir le courrier, télécopies et courriels des adhérents et qui fera suivre les communications requises aux autres adhérents dans l'organisme.

Nom

Titre

Numéro de téléphone de la ligne directe

Numéro du téléphone mobile

Courriel

Contact pour la facturation – la personne désignée pour recevoir les factures et les renouvellements d'adhésion.

- Cochez s'il s'agit de la même personne que le contact principal ou précisez ci-dessous.

Nom

Titre

Numéro de téléphone de la ligne directe

Numéro du téléphone mobile

Courriel

Section D: Règlement des frais d'adhésion

Frais d'adhésion à ACGC pour la période débutant le 1^{er} mars _____

Frais annuels : Adhésion intégrale

- Adhésion d'entreprise 750 \$ CAD plus la TPS/TVH applicable

Frais annuels : Adhésion affiliée

- Organismes gouvernementaux, de réglementation et sans but lucratif ~~seulement~~ 350 \$ CAD plus la TPS/TVH applicable

Merci de libeller le chèque pour le montant total indiqué à l'ordre d'ACGC.



Section E: Contrat d'adhésion et signature

Au nom de l'entreprise demanderesse et de ses employés, le soussigné :

- A pris connaissance documents de gouvernance de ACGC et les approuve. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, le règlement et les procédures d'ACGC, le Code d'éthique ainsi que les règles de procédures et d'éthique.
- S'engage à utiliser le nom et le logo de ACGC conformément aux règlements de l'association et de ne plus les utiliser si l'adhésion arrive à son terme ou s'il y a mis fin pour une raison ou une autre.
- Reconnaît que l'adhésion ne peut être transférée. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables, sauf si ACGC refuse une demande d'adhésion.
- Reconnaît qu'il peut lui être demandé de donner des références.
- S'engage à informer l'ACGC de tous changements aux informations soumises lors de la demande d'adhésion après que celle-ci ait été déposée. Des informations fausses ou obsolètes peuvent retarder le processus d'adhésion ou le faire échouer.
- Affirme que les affirmations et informations inscrites sur cette demande sont justes au meilleur de sa connaissance. Le soussigné a vérifié l'exactitude des affirmations et des informations inscrites sur cette demande.
- Affirme qu'il est habilité à signer cette demande et à lier l'entreprise demanderesse à ses termes et conditions.
- Reconnaît que ACGC peut entreprendre une recherche sur l'entreprise si telle recherche est requise pour approuver la demande d'adhésion.
- Avisera ACGC le cas échéant de tout changement important affectant la propriété ou la structure de l'entreprise demanderesse.

- Cochez ici si vous souhaitez contribuer votre temps au sein d'un des comités de l'ACGC.

Signature

Date

Inscrivez le nom en caractères d'imprimerie

Titre

Numéro de téléphone de la ligne directe

Numéro de téléphone mobile